

Note conjointe DGD-Enabel pour le développement d'un portefeuille thématique climat et environnement

Update du 09/12/2020

1. Objectifs

Afin de contribuer aux engagements internationaux de la Belgique en matière de climat, le développement d'un portefeuille thématique axé sur les changements climatiques et l'environnement mettrait en évidence les efforts de la coopération bilatérale belge dans ce domaine. Soutenant plusieurs projets innovants, ce programme aurait pour objectif d'appuyer les pays concernés à mettre en œuvre leur politique en matière de climat (notamment la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National - NDC) en termes d'investissements, de stratégies et de capacités. Des collaborations avec des acteurs belges publics et privés et d'autres acteurs de développement au niveau international seraient promues.

Dans ce cadre, la coopération belge devrait pouvoir répondre à une série d'enjeux environnementaux et climatiques de façon cohérente et intégrée. Le portefeuille aurait ainsi pour vocation :

- De répondre aux problématiques spécifiques qui dépassent le niveau national dans nos pays partenaires telles que la déforestation et la dégradation des terres, la gestion de l'eau, l'accès à l'énergie propre, l'urbanisation suivant des couloirs de développement économique transnationaux, etc. ;
- De favoriser l'échange d'expertise et d'expériences entre pays affectés par des problématiques similaires (coopération sud-sud), de soutenir les échanges entre pairs (valorisation de l'expertise belge) et de favoriser les convergences d'approche et la coopération transfrontalière ;
- De promouvoir des approches et technologies innovantes répondant aux spécificités locales ;
- De favoriser la prise de décision basée à la fois sur la collecte et l'analyse de données fiables et sur les connaissances locales suivant le principe de cocréation et de renforcer les capacités des institutions et organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement et du climat.

Considérant que les pays fragiles d'Afrique contribuent le moins aux dérèglements climatiques mais en sont les premières victimes, il serait pertinent que le portefeuille appuie en priorité des mesures d'adaptation. Néanmoins, la coopération belge devrait dans le même temps, partout où cela est possible, supporter des mesures d'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de réduction des émissions liées à l'agriculture, à la foresterie et aux changements d'affectation des terres (atténuation).

2. Régions prioritaires, thématiques et approche

Les enjeux climatiques se rapportent à des zones géographiques aux caractéristiques communes. En Afrique, Enabel intervient essentiellement dans 4 régions aux problématiques distinctes : l'Afrique du nord, l'Afrique de l'ouest, l'Afrique de l'est et l'Afrique centrale, chacune regroupant plusieurs pays partenaires. Pour éviter l'éparpillement des ressources, l'approche thématique climat et environnement pourrait se concentrer d'abord sur deux zones géographiques, par exemple dans un premier temps la **région du Sahel en Afrique de l'ouest** et, dans un deuxième temps, la **région des Grands Lacs en Afrique de l'est**.

Pour les pays partenaires non couverts par les zones identifiées, des recommandations sont développées dans un **tableau de bord**. **En s'appuyant sur les initiatives existantes et sur les acteurs présents**, cet outil a pour but de faciliter le développement de convergences entre différents acteurs en matière de climat : les interventions financées par la Belgique seraient ainsi renforcées par les programmes de l'Union Européenne - UE (au travers des Teams Europe Initiative), du *Green Climate Fund* - GCF (au travers des propositions d'Enabel) et d'autres acteurs potentiels. Le tableau donne également des orientations pour le développement d'actions climatiques qui pourraient s'inscrire dans le cadre de portefeuilles pays.

Pour lutter contre les impacts liés aux changements climatiques qui affectent les pays partenaires de la Belgique, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et accroître la résilience des populations les plus vulnérables, **trois thématiques sont retenues**:

1. **La lutte contre la déforestation et la désertification via la restauration des terres dégradées et l'agriculture climato-intelligente ;**
2. **Le développement urbain inclusif et durable ;**
3. **la gestion intégrée des ressources en eau.**

Ces trois thématiques correspondent aux domaines prioritaires identifiés dans la **note stratégique environnement de la DGD**.

Face à ces enjeux, **l'approche territoriale intégrée** permet d'inclure ces trois thématiques et offre une réponse holistique cohérente face aux enjeux climatiques des pays partenaires de la Belgique. L'approche intégrée donne aux territoires une place privilégiée dans les stratégies de développement durable et de lutte contre le changement climatique, en favorisant un développement endogène basé sur les spécificités du contexte et des acteurs. Basée sur la coordination intersectorielle et l'engagement de toutes les parties prenantes, elle proposera différentes activités concrètes relatives à l'aménagement du territoire, à la sécurisation foncière et à la restauration des terres dégradées, entre autres.

Enabel a vingt ans d'expérience dans l'intégration des questions environnementales dans ses actions et dix ans d'expérience dans la fourniture de solutions pour faire face aux effets du changement climatique. L'agence dispose de toute l'expertise nécessaire pour le développement et la mise en œuvre d'un portefeuille thématique climat, notamment dans les domaines d'interventions suivants :

- **Gestion durable des terres et agriculture/agroforesterie climato-intelligente** : Le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des changements d'affectation des terres est le secteur qui contribue le plus aux émissions de GES dans les pays d'Afrique. Dans un contexte de dégradation des terres et de baisse de la productivité agricole dues aux changements climatiques, Enabel soutient la gestion intégrée des territoires qui vise à améliorer la résilience des écosystèmes et des systèmes alimentaires face aux changements climatiques (adaptation) ainsi qu'à réduire les émissions de GES dues à la déforestation (atténuation), notamment en promouvant la gestion durable des écosystèmes forestiers, l'agriculture climato-intelligente et la restauration des terres dégradées en proie à la désertification.
- **Développement urbain inclusif et durable** : Enabel aide les différents niveaux de pouvoir à gérer les problèmes d'urbanisation rapide et incontrôlée, avec une attention particulière pour les villes secondaires et leur territoire. Tant les communautés que le secteur privé sont impliqués dans le processus de planification et de mise en œuvre. L'action d'Enabel vise l'adoption et l'application de plans d'urbanisation sobres en carbone intégrant l'inclusion de l'ensemble de la population, l'utilisation rationnelle des ressources, la résilience urbaine et la promotion de compétences et d'emplois inscrits dans l'économie verte et circulaire. De telles expériences ont été développées au Vietnam, au Rwanda, en Ouganda, en Palestine, au

Burundi et en Guinée. De plus, afin de réduire les émissions de GES liées au secteur de l'énergie, des transports, des villes et des industries, Enabel encourage le développement des énergies renouvelables partout où l'environnement le permet, notamment au Mozambique, au Rwanda, au Burundi et en RDC.

- **Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE):** Dans un contexte global de changements climatiques et de pression grandissantes sur les ressources en eau, des règles de gouvernance et une gestion intégrée des ressources hydriques sont essentielles pour préserver tant l'eau potable que productive. Focalisé sur ces questions depuis plus de vingt ans, Enabel contribue à ce que davantage de personnes aient accès à l'eau potable et à ce que davantage de territoires bénéficient de la GIRE, contribuant ainsi à accroître la résilience des écosystèmes et des populations les plus vulnérables face aux impacts du changement climatique, comme au Vietnam, au Maroc, au Sénégal et au Mozambique.

Doorheen de hele Belgische ontwikkelingssamenwerking staan de meest kwetsbare landen en groepen centraal. Zo ook voor de thematische aanpak. Prioritair zal er gekeken worden naar gebieden, groepen en personen die extra kwetsbaar zijn voor de gevolgen van milieudegradatie en klimaatverandering. Specifieke aandacht zal gaan naar de problemen waarmee meisjes en vrouwen te maken krijgen. Rurale vrouwen in de minst ontwikkelde landen zijn voor hun levensonderhoud dikwijls erg afhankelijk van natuurlijke hulpbronnen voor hun levensonderhoud. Bovendien zijn over het algemeen vrouwen oververtegenwoordigd in armoedecijfers maar daarentegen ondervertegenwoordigd in besluitvormingsmechanismes. Dit alles leidt ertoe dat vrouwen een extra kwetsbare groep zijn voor milieudegradatie en klimaatverandering. Gezien de snel evoluerende wetenschappelijke inzichten is het aangewezen de thematische aanpak te ondersteunen via wetenschappelijke samenwerking.

3. Critères de sélection

Afin d'affiner les choix d'interventions, il est proposé d'établir une série de critères de sélection tels que proposés ci-dessous.

Critères globaux :

1. Contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ;
2. Appuyer les pays partenaires au développement d'une approche environnementale/climatique régionale cohérente et coordonnée, affectant plusieurs pays partenaires afin de faciliter les échanges et les convergences d'approches ;
3. Etre en cohérence avec les politiques belges et européennes en matière de climat et d'environnement ;
4. Etre en synergie et complémentarité avec les portefeuilles et programmes bilatéraux actuels et s'appuyer sur le savoir-faire de la coopération belge;
5. Favoriser les synergies et complémentarités avec d'autres partenaires au développement (EU, GCF, etc.) et accroître l'impact de l'intervention (en termes de bénéficiaires et de zones géographiques) via des financements parallèles et complémentaires ;
6. Etablir des liens, dans une approche partenariale, avec des acteurs publics et privés ainsi qu'avec des universités et ONG belges ;

Critères spécifiques :

1. Renforcer la résilience des populations les plus vulnérables au changement climatique, et réduire les inégalités liées au genre ;

2. Contribuer à la mise en œuvre des plans d'action climat des différents pays, notamment les actions prioritaires dans les NDC ;
3. Concourir à l'atténuation des tensions transfrontalières via la diplomatie de l'eau et du climat ;

4. Propositions d'actions climatiques régionales

4.1. Lutte contre la désertification et les changements climatiques au Sahel

Les changements climatiques accentuent le processus de désertification au Sahel, notamment via l'augmentation des températures moyennes, l'altération des régimes hydriques et l'accentuation des phénomènes extrêmes (comme les périodes de sécheresse ou de fortes précipitations). Ces phénomènes, couplés aux pressions anthropiques grandissantes et aux différents enjeux de développement (pauvreté, inégalités sociales, démographie galopante,...), induisent une réduction significative des ressources en eau et de la qualité des sols affectant à la fois l'accès à l'eau, la productivité agricole, la disponibilité en bois-énergie et donc la sécurité alimentaire et la résilience des populations.

Bien que présentant des circonstances nationales spécifiques, la plupart des pays partenaires d'Enabel dans la région ou proches du Sahel (Maroc, Sénégal, Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger et Bénin) font face à ces différentes problématiques.

Pour faire face à ces défis, une double approche est nécessaire. La première nécessite une réflexion régionale sur les moteurs de désertification, sur les techniques de restauration des terres dégradées et sur la GIRE. La seconde, tout en s'inscrivant dans la réflexion régionale initiale, doit permettre d'apporter des réponses spécifiques et des mesures concrètes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au niveau local. Ces deux approches complémentaires sont pertinentes, puisqu'elles pourraient s'inscrire à la fois dans le cadre de l'initiative de la **Grande Muraille Verte** portée par différents pays de la région, ainsi que dans les programmes régionaux de GIRE, tel que celui du **Fleuve Niger**.

La Grande Muraille Verte est l'initiative phare de l'Afrique pour lutter contre la désertification croissante. Dirigée par l'Union Africaine, elle vise à transformer la vie de millions de personnes en créant une mosaïque de paysages verts et productifs à travers l'Afrique du Nord. De l'idée initiale d'une ligne d'arbres d'est en ouest bordant le désert saharien, la vision a évolué vers une mosaïque d'interventions répondant aux défis auxquels sont confrontés les populations du Sahel et du Sahara. En tant qu'outil de programmation pour le développement rural, l'objectif global de ce partenariat est de renforcer la résilience régionale et la gestion rationnelle des écosystèmes. Le projet est une réponse à l'effet combiné de la dégradation des ressources naturelles et de la sécheresse dans les zones rurales et vise à aider les communautés à atténuer et à s'adapter au changement climatique, ainsi qu'à améliorer la sécurité alimentaire. L'**Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte** (APGMV) a été créée pour coordonner la mise en œuvre de l'initiative.

Le fleuve Niger, 4ème plus long fleuve du continent africain, traverse la Guinée, le Mali, le Niger, le Bénin et le Nigéria ; pays aux caractéristiques biophysiques, météorologiques, hydrologiques, socioéconomiques et environnementales spécifiques. Ces pays sont confrontés aux aléas des changements climatiques, comme les inondations et les sécheresses auxquelles s'ajoutent l'érosion des berges et l'ensablement du lit du fleuve, qui, couplés aux enjeux de développement mettent en péril l'accès à l'eau et donc la sécurité alimentaire et le développement économique. Pour faire face à ces défis communs, des stratégies d'adaptation sont mises en œuvre à l'échelle régionale, notamment au travers de l'**Agence du Bassin du Fleuve Niger** (ABFN). Si diverses actions pour une meilleure gestion des ressources en eau entre pays riverains ont déjà été menées, de gros défis restent à lever.

Ces deux initiatives sont complémentaires ; la gestion raisonnée des ressources en eau étant indispensables au développement de territoires plus verts.

A l'échelle transnationale, une plus grande coopération entre les instances régionales (telles que l'ABFN, Agrhymet et l'APGMV), les administrations nationales et locales, le secteur privé et la société civile est à promouvoir. Le renforcement des compétences de ces acteurs ainsi que le partage d'expériences pilotes en matière de gestion intégrée des territoires est également à mettre en avant. Une attention particulière devrait être portée sur la collecte et le traitement de données ainsi que sur le partage d'informations nécessaires à l'identification de mesures concrètes et innovantes visant une gestion intégrée des territoires et donc une plus grande résilience des communautés. De telles mesures sont notamment nécessaires pour, entre autres :

- Identifier et combattre les moteurs de désertification et de dégradation des terres (agriculture, surpâturage, collecte de bois-énergie, etc.) ;
- Améliorer la gestion et l'utilisation des ressources en eau tant dans les zones rurales (agriculture plus résiliente, systèmes d'irrigation plus économes, etc.) que dans les villes (aménagement des berges, réduction des pollutions liquide et solide, etc.) ;
- Améliorer la résilience des populations vulnérables (production et transformation agricoles, infrastructures résilientes, etc.).

En parallèle aux actions menées à l'échelle régionale, des actions concertées pilotes dans certains territoires (régions et villes secondaires) des pays partenaires de la coopération belge pourraient concourir à la gestion intégrée des territoires et jeter les bases d'un changement de paradigme dans la manière de gérer les paysages, les villes et les ressources naturelles dont l'eau. Dans un tel programme, quelques régions dans lesquelles la coopération belge est active depuis plusieurs années pourraient être visées, comme, par exemple, la **région de Koulikoro au Mali**, le **bassin du Sine Saloum au Sénégal** et la **région de Dosso au Niger**.

Ainsi, de façon complémentaire aux réflexions organisées à l'échelle régionale, des actions concrètes pourraient être mises en œuvre à l'échelle locale, comme suit :

- L'aménagement du territoire et la sécurisation foncière ;
- L'élaboration de plans de développement socioéconomiques résilients à différentes échelles juridictionnelles (territoire, secteur, commune, village, etc.) ;
- La restauration et revalorisation des terres dégradées (notamment en appuyant l'initiative sur la Grande Muraille Verte) ;
- La promotion d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques ;
- Le développement urbain durable et résilient de villes secondaires structurantes inscrites dans un réseau de développement économique transfrontalier ;
- L'aménagement durable des berges et la réduction de la pollution de l'eau (tant liquide que solide) ;
- La promotion des énergies renouvelables.

4.2. Un développement respectueux des écosystèmes comme moyen d'adaptation aux changements climatiques dans la région des Grands Lacs

Les Grands Lacs de l'Est Africain sont à la frontière de plusieurs pays, ce qui rend leur gestion particulièrement délicate. Outre les pressions exercées par les activités humaines affectant particulièrement la qualité des eaux, les changements climatiques induisent des risques supplémentaires portant tant sur la qualité que sur la quantité de ces eaux, ce qui affecte aussi bien la biodiversité que le développement socioéconomique de la région. A cet égard, les Lacs Tanganyika, Kivu et Victoria sont intéressants à plus d'un titre, d'abord parce qu'ils sont bordés pour l'essentiel par

des pays partenaires de la coopération belge, ensuite parce qu'ils sont soumis à une forte pression anthropique due à la forte croissance démographique dans la région, enfin parce qu'ils constituent une réserve d'eau douce cruciale particulièrement mise à mal.

L'exemple du projet *Lake Tanganyika Water Management* (LATAWAMA), dont l'UE a confié à Enabel la gestion, est à cet égard intéressant. Le projet a pour objectif d'améliorer durablement la gestion et le contrôle de la qualité des eaux transfrontalières du bassin du Lac Tanganyika, qui est d'une importance primordiale, tant pour assurer l'accès à une réserve propre et durable d'eau douce pour la consommation, que pour le maintien de sa biodiversité et le développement socio-économique de la région. Pour y parvenir, l'approche transnationale est indispensable. Le projet vise à appuyer l'**Autorité du Lac Tanganyika**, structure régionale regroupant le Burundi, la République Démocratique du Congo, la Tanzanie et la Zambie, dans son mandat et ses fonctions visant à promouvoir la protection et la bonne gestion des ressources en eaux du lac et de ses affluents.

S'il constitue un bon point de départ par son ancrage institutionnel au niveau régional, ce projet reste insuffisant dans son ampleur et ses ambitions, notamment en termes de gestion des écosystèmes bordant le lac (restauration des paysages forestiers, gestion durable des forêts, etc.) et des actions menées à l'échelle de chaque pays, notamment dans les villes secondaires qui bordent le lac. Par ailleurs, au vu des difficultés politiques entre certains pays limitrophes, la multiplication des espaces de dialogue est souhaitable, même au niveau local. L'organisation d'actions concertées et coordonnées parallèles dans chaque pays pourrait faciliter un tel dialogue.

Dès lors, l'intervention de la coopération belge pourrait renforcer le programme initié par l'UE en termes de couvertures thématique et géographique (notamment en l'étendant au lac Kivu). Des actions régionales seraient menées à l'échelle des bassins versants (définition de normes et de standards de qualité, collecte de données et échanges d'information, définition de mesures de gestion intégrée, etc.). De façon parallèle et complémentaire, l'intervention viserait ensuite, selon une approche territoriale intégrée, certaines villes secondaires spécifiques et leurs territoires (*hinterlands*). Tout en contribuant à la mise en œuvre des NDC, le programme serait axé autour des thématiques spécifiques suivantes :

- La maîtrise de la croissance démographique ;
- La restauration des paysages forestiers et la promotion de la gestion durable des forêts ;
- Le développement urbain durable (assainissement des centres urbains, aménagement et protection des berges ;
- La promotion de l'agriculture et de la pêche durables ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La recherche scientifique, permettant un suivi documenté de l'évolution qualitative et quantitative des ressources en eau dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques (appuis aux laboratoires, centres de recherche, collecte et analyse de données, retour d'information vers les politiques, etc.) ;

Un **séminaire de réflexion** rassemblant les différentes parties prenantes pourrait être organisé pour chacune de ces deux propositions (région du Sahel et région des Grands Lacs), à l'échelle régionale. Il aurait pour but de détailler les besoins prioritaires et contribuer à la formulation d'un projet régional décliné en autant de composantes nationales. Durant ce séminaire, une attention particulière devra être portée à la manière de renforcer et de compléter les initiatives existantes et donc à accroître la résilience des populations et des écosystèmes face aux changements climatiques.

5. Evaluation des propositions sur base des critères de sélection

Critères globaux	Région du Sahel	Région des Grands Lacs
1. Problématiques multi-pays	Gestion ressource eau transfrontalière, désertification, migration	Gestion ressources naturelles dont l' eau transfrontalière, restauration des paysages, démographie
2. Cohérence avec politiques belge et européenne	Stratégie climat et eau de la DGD Paix et Sécurité	Stratégie climat et eau de la DGD
3. Complémentarité avec portefeuilles et programmes Be	Agri: MLI, NER, GIN, SEN, MOR Eau: Finexpo NER, MLI, BKK, SEN	Agri : TAN, BDI Urbanisation : RWA, UGA Reforestation : RDC, RWA
4. Synergie avec d'autres sources de financement	Teams Europe GCF	Projet LATAWAMA sous financement EU Teams Europe, GCF
5. Expertise belge (publique, privée, société civile)	SPF Santé & Environnement, Vito, SWDE, Intradef, SPGE, UVC U-Antwerp, U-Liège, KU-Leuven, UCL, Join for Water	

6. Modalité d'exécution

De Enabelwet voorziet binnen de gouvernementele samenwerking de mogelijkheid voor thematische portefeuilles, naast landen en regionale portefeuilles.

De programmeringscyclus voor thematische samenwerking (in de zin van Art. 5) volgt dezelfde logica als voor de opmaak van de landenportefeuilles. Het verschil is dat de taken die worden uitgevoerd door het posthoofd en de vertegenwoordiging van Enabel respectievelijk worden gedaan door DGD en de hoofdzetel van Enabel.

Thematische samenwerking zoals voorzien in de Enabelwet is nog niet uitgevoerd door Enabel binnen de gouvernementele samenwerking, wel voor andere donoren (in domein van werkgelegenheid en klimaat).